

Le 07/05/2020



ORGANISATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DES MERCREDIS LOISIRS A PARTIR DU 11 MAI 2020

Comme vous le savez, le gouvernement a décidé de rouvrir progressivement les écoles à compter du 12/05. Depuis cette annonce, les équipes communautaires, en lien avec les municipalités et les enseignants, travaillent sans compter pour remettre en place les services dans les conditions de sécurité les plus strictes.

Un protocole sanitaire a été envoyé aux écoles par l'Éducation Nationale. Il y est entre autres prévu que les enfants restent au maximum par classe ou par groupe tout au long de la journée, que ce soit sur les temps d'apprentissage, dans la cour de récré ou au restaurant scolaire. Les élus ont décidé que cette règle devait également s'étendre au périscolaire.

Cela signifie donc qu'il nous faut mobiliser 1 animateur APS par groupe scolaire alors qu'aujourd'hui nous avons 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 pour les plus de 6 ans, quelle que soit la classe ou l'école dont dépendait l'enfant.

Cette mise en place prend donc un certain temps puisqu'il nous est nécessaire de réfléchir à l'échelle communautaire pour recenser les moyens humains dont nous disposons et dont nous avons besoin pour se caler au retour progressif des enfants souhaité par les écoles et les municipalités.

Aussi, nous allons également rouvrir progressivement les accueils périscolaires et les mercredis loisirs.

Il a donc été décidé dans un premier temps le fonctionnement qui suit.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

/!\ Toute présence doit être précédée d'une réservation, d'autant plus que l'accueil de votre enfant peut se faire dans un autre lieu que le lieu habituel (une salle de classe par exemple).

Les 11 et 12 mai, seuls les enfants des parents exerçant une profession prioritaire (liste reprise ci-après) et accueillis dans leur école sur ces mêmes jours seront pris en charge sur les accueils périscolaires (matin et/ou soir).

Modalités de réservation de l'APS pour ces 2 jours :

Il vous faut inscrire votre enfant en prenant contact rapidement avec Monsieur Plard, responsable enfance, au 06 46 56 19 82 (laisser un message vocal avec votre besoin, nom, prénom de l'enfant, lieu s'il ne répond pas) ou par mail frederic.plard@belinois.fr **avant dimanche 10/05 midi.**

A partir du 14/05, un accueil périscolaire sera proposé les lundi, mardi, jeudi et vendredi (matin et/ou soir) aux seuls enfants accueillis à l'école.

Modalités de réservation pour l'accueil les 14 et 15 mai :

Il vous faut inscrire votre enfant par mail **avant dimanche 10/05 midi** auprès de la structure d'accueil périscolaire qui accueille habituellement votre enfant. Vous retrouverez ci-après les contacts.

Modalités de réservation pour les accueils à compter du 18 mai :

Les réservations doivent se faire (via le portail famille et citoyen) impérativement et au minimum 7 jours ouvrables à l'avance, ceci afin de permettre à la collectivité de mettre tout en œuvre pour assurer le bon nombre d'animateurs.

MERCREDIS LOISIRS

/!\ Toute présence doit être précédée d'une réservation.

A partir du 13/05, et pour tous les mercredis jusqu'à nouvel ordre, un seul mercredi loisirs sera mis en place sur le territoire.

Pour des raisons pratiques, il se fera sur Ecommoy, chemin de l'abreuvoir.

Il sera ouvert uniquement aux enfants des parents exerçant une profession prioritaire.

Modalités de réservation du mercredi 13/05 :

Il vous faut inscrire votre enfant par mail avant dimanche 10/05 midi auprès de la structure d'Ecommoy. Vous retrouverez ci-après les contacts. A noter que pour ce premier mercredi, il sera demandé aux parents de fournir un repas froid et un goûter à leur enfant.

Modalités de réservation des mercredis suivants :

Les réservations doivent se faire impérativement au minimum 7 jours ouvrables à l'avance également par mail auprès de la structure d'Ecommoy.

Sachez qu'au vu du retour progressif des classes dans les écoles, il nous sera probablement nécessaire de trouver encore plus d'animateurs pour maintenir un tel fonctionnement.

Tout sera fait pour que cela soit le cas, les élus ayant décidé de faire appel à des volontaires dans le personnel communal ou communautaire.

Toutefois, si cela n'était malheureusement pas possible, les élus devront décider de nouvelles priorités d'accueil.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous si tel était le cas.

Merci pour votre bienveillance et votre compréhension.

Nathalie DUPONT, présidente

Coordonnées des structures

APS d' Ecommoy Mercredi loisirs	cdc.ecommoy.enf@belinois.fr	02.43.42.67.36. 06.46.56.19.72.
APS à Laigné-en-Belin de l'école JB Galan	cdc.jbgalan.enf@belinois.fr	02.52.60.01.67. 06.42.38.41.91.
APS / Laigné de l'école Ste-Anne	cdc.laigne.enf@belinois.fr	02.72.88.00.76. 06.46.56.19.89.
APS à Marigné-Laillé	cdc.marigne@belinois.fr	02.43.42.64.24. 06.16.83.52.93.
APS à Moncé-en-Belin de l'école maternelle "Les Capucines"	cdc.monce.enf@belinois.fr	02.72.88.00.31. 06.88.70.55.66.
APS Moncé-en-Belin à l'école primaire	cdc.monce.enf@belinois.fr	02.72.88.00.72 06.84.78.96.94.
APS St-Gervais de l'école R. Deret	cdc.rderet.enf@belinois.fr	02.52.60.01.68 06.08.53.07.45.
APS à St Biez en Belin	cdc.st-biez@belinois.fr	02.72.88.00.70. 06.42.68.88.71.
APS à St-Ouen-en-Belin	cdc.st-ouen@belinois.fr	02.43.21.87.62. 06.42.68.89.05.
APS à Teloché	cdc.teloche.enf@belinois.fr	02.43.42.03.67 06.03.72.65.90

Listes des personnels pouvant bénéficier des mesures d'accueil

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, clinique, SSR, HAD , centres de santé ...
- Tout personnel travaillant en établissement médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maison de retraite, EHPAD, USLD, Foyer autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aide soignants, transporteur sanitaire, biologiste, auxiliaire de vie pour personnes âgées et handicapées
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Les enseignants
- Gendarmes, personnel de la police nationale, sapeur pompier professionnel, personnel des préfectures indispensable à la gestion de la crise.
- Personnel de la poste.
- Personnel communal ou communautaire nécessaire au bon fonctionnement des écoles et des accueils d'enfants.